

Avis

**relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques
 et fiches techniques correspondantes**

Numéro d'avis : 2024-CERIB-002

Date de l'avis : 13 mars 2024

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

Titulaire de l'agrément	SEBICO 36-40 rue Jean Allemane, BP 40, 93430 Villeteuse					
Dénomination commerciale	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 4 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 4 EH	Filtre BIOMERIS 5 EH	Filtre BIOMERIS P 5 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 6 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 6 EH
Capacité de traitement	4 Équivalents-Habitants		5 Équivalents-Habitants		6 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2024-001-mod01-ext01	2024-001-ext01	2024-001-mod01	2024-001	2024-001-mod01-ext02	2024-001-ext02
Historique	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle de référence modifié en 2024	Modèle de référence en 2024	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024

Titulaire de l'agrément	SEBICO 36-40 rue Jean Allemane, BP 40, 93430 Villeteuse					
Dénomination commerciale	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 8 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 8 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 10 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 10 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 12 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 12 EH
Capacité de traitement	8 Équivalents-Habitants		10 Équivalents-Habitants		12 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2024-001-mod01-ext03	2024-001-ext03	2024-001-mod01-ext04	2024-001-ext04	2024-001-mod01-ext05	2024-001-ext05
Historique	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024

Titulaire de l'agrément	SEBICO 36-40 rue Jean Allemane, BP 40, 93430 Villeteuse					
Dénomination commerciale	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 15 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 15 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 18 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 18 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 20 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 20 EH
Capacité de traitement	15 Équivalents-Habitants		18 Équivalents-Habitants		20 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2024-001-mod01-ext06	2024-001-ext06	2024-001-mod01-ext07	2024-001-ext07	2024-001-mod01-ext08	2024-001-ext08
Historique	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle modifié et extrapolé en 2024	Modèle extrapolé en 2024

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide d'utilisation – Filtre Biomeris & Biomeris P*, 08/03/2024, 36 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

Fiche technique descriptive associée aux dispositifs de traitement agréés Filtre BIOMERIS 5 EH et Filtre BIOMERIS P 5 EH et aux gammes de dispositifs de traitement agréés Filtre BIOMERIS et Filtre BIOMERIS P, modèles 4 EH, 6 EH, 8 EH, 10 EH, 12 EH, 15 EH, 18 EH et 20 EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-6
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	Filtres compacts à granulats de silicate de calcium autoclavé alimentés sous faible pression (en gravitaire) : - Filtre BIOMERIS : avec sortie gravitaire - Filtre BIOMERIS P : avec pompe de relevage intégrée
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	- une fosse toutes eaux à 1 compartiment - 1 à 4 filtres à 1 compartiment
Liste des principaux équipements	- dispositif de rétention des éléments grossiers (exemple : préfiltre) dans la fosse toutes eaux - chasse à auget ou boîte de répartition (modèles 8 EH à 20 EH) - média filtrant (à granulats de silicate de calcium autoclavé) - pompe de relevage et alarme dans le filtre (Filtre BIOMERIS P)

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale		Gamme Filtre BIOMERIS modèle 4 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 4 EH	Filtre BIOMERIS 5 EH	Filtre BIOMERIS P 5 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 6 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 6 EH
Capacité de traitement		4 EH		5 EH		6 EH	
Numéro national d'agrément		2024-001-mod01-ext01	2024-001-ext01	2024-001-mod01	2024-001	2024-001-mod01-ext02	2024-001-ext02
Fosse toutes eaux	Nombre	1		1		1	
	Volume utile (m ³)	≥ 3		≥ 3		≥ 3	
	Caractéristiques	conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4					
		efficacité hydraulique inférieure ou égale à 5,7 g de billes (sur la 4ème valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4					
		la fosse doit être étanche à l'eau ou « conforme » la fosse doit être durable ou « conforme »					
Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	42		26		20		
Filtre	Nombre	1		1		1	
	Forme	parallélépipédique					
	Matériau	polyéthylène					
	Hauteur utile du média (cm)	52		52		52	
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	95		95		95	
	Surface utile (m ²)	2,66		3,38		4,10	
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	-	160 à 2,0 m	-	160 à 2,0 m	-	160 à 2,0 m
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus du sommet de la cuve)	fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique	oui		oui		oui		

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS						
Dénomination commerciale	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 8 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 8 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 10 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 10 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 12 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 12 EH
Capacité de traitement	8 EH		10 EH		12 EH	
Numéro national d'agrément	2024-001-mod01-ext03	2024-001-ext03	2024-001-mod01-ext04	2024-001-ext04	2024-001-mod01-ext05	2024-001-ext05
Fosse toutes eaux	Nombre	1		1		1
	Volume utile (m ³)	≥ 4		≥ 5		≥ 6
	Caractéristiques	conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4				
		efficacité hydraulique inférieure ou égale à 5,7 g de billes (sur la 4ème valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4				
		la fosse doit être étanche à l'eau ou « conforme »				
	la fosse doit être durable ou « conforme »					
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	19		19		19
Filtre	Nombre	2		2		2
	Forme	parallélépipédique				
	Matériau	polyéthylène				
	Hauteur utile du média (cm)	52		52		52
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	95		95		95
	Surface utile (m ²)	5,32 (2 x 2,66)		6,76 (2 x 3,38)		8,20 (2 x 4,10)
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	-	160 à 2,0 m	-	160 à 2,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus du sommet de la cuve)	fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50	
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique	oui		oui		oui	

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS						
Dénomination commerciale	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 15 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 15 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 18 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 18 EH	Gamme Filtre BIOMERIS modèle 20 EH	Gamme Filtre BIOMERIS P modèle 20 EH
Capacité de traitement	15 EH		18 EH		20 EH	
Numéro national d'agrément	2024-001-mod01-ext06	2024-001-ext06	2024-001-mod01-ext07	2024-001-ext07	2024-001-mod01-ext08	2024-001-ext08
Fosse toutes eaux	Nombre	1		1		1
	Volume utile (m ³)	≥ 7		≥ 10		≥ 10
	Caractéristiques	conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4				
		efficacité hydraulique inférieure ou égale à 5,7 g de billes (sur la 4ème valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens des normes NF EN 12566-1+A1 et NF EN 12566-4				
		la fosse doit être étanche à l'eau ou « conforme » la fosse doit être durable ou « conforme »				
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	17		23		19
Filtre	Nombre	3		3		4
	Forme	parallélépipédique				
	Matériau	polyéthylène				
	Hauteur utile du média (cm)	52		52		52
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	95		95		95
	Surface utile (m ²)	10,14 (3 x 3,38)		12,30 (3 x 4,10)		13,52 (4 x 3,38)
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	-	160 à 2,0 m	-	160 à 2,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus du sommet de la cuve)	fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50		fosse : selon valeur déclarée filtre : 50	
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique	oui		oui		oui	